

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-260

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2020.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-300 du 30 octobre 2023.

Le Président,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021-202 du 21 octobre 2021 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2023-300 du 30 octobre 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe,

Considérant que treize des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les treize lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 28 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice générale adjointe
chargée des affaires statutaires,
juridiques et des organismes paritaires



Louise HARGUINTEGUY

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2024-260 DU 28 OCTOBRE 2024
portant mise à jour de la liste d'aptitude de technicien territorial principal de 2^e classe

Spécialité Aménagement urbain et développement durable

BACOUL Olivia
BOUTY Florence

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

AMIOT Mathieu
GUENIER Laurent

Spécialité Bâtiments, génie civil

OLLIVIER Christophe
SAMBA-PION Aurelie

Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

MORTIER Ségolène
TANGUY Adrien

Spécialité Déplacements, transports

CHAPLAIN Floriane

Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures

RIVERA Antoine

Spécialité Espaces verts et naturels

BLOMME-LEVENEUR Jeanne-Flore
DEBON Delphine
VAUTIER Coralie

La présente liste est arrêtée à treize (13) lauréats.

Fait à Pantin, le 28 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice générale adjointe
chargée des affaires statutaires, juridiques
et des organismes paritaires



Louise HARGUINTEGUY